



Régime  
conventionnel  
frais de santé

CCN  
Animation

[www.umanens.fr](http://www.umanens.fr)



Les signataires de la Convention collective nationale (CCN) de l'Animation ont négocié pour vous une complémentaire santé applicable à l'ensemble des salariés de la branche.

Nous vous proposons des garanties conformes au régime complémentaire frais de santé (Titre XI / Avenants 154 du 19/05/15 & 155 du 20/10/15).



**Umanens est recommandée par votre branche** et s'engage à mettre en œuvre les garanties frais de santé en vous assurant une gestion optimale et des services adaptés.

**AVEC UMANENS,**

**VOUS ÊTES CERTAINS DE BÉNÉFICIER...**

- d'une couverture conforme à votre CCN
- de **cotisations fixes pour 2017 et 2018**
- d'un réseau de proximité
- de prestations d'assistance et de prévention.

**QUELS SONT LES AVANTAGES DU RÉGIME ?**

- le respect du contrat responsable
- la souscription par le salarié d'options facultatives
- la possibilité de couvrir ses ayants droit dans les mêmes conditions de garanties
- le bénéfice du haut degré de solidarité
- l'exonération des charges salariales sur vos cotisations

**BON À SAVOIR**

- vos formalités de mise en place sont simplifiées (pas de décision unilatérale de l'employeur, accord d'entreprise ou référendum)

**VOTRE CONTRAT,  
MODE D'EMPLOI !**

**Choix de votre garantie obligatoire :**

- **Base** : Régime conventionnel minimal
- **Option 1 / Option 2** : Pour renforcer le régime conventionnel.

**Et pour vos salariés ?**

- Selon votre choix de régime obligatoire, vos salariés pourront souscrire une option facultative et en faire bénéficier leurs ayants droit.

**La cotisation :**

- **Votre part employeur s'élève à 50% minimum du régime obligatoire souscrit par vos soins et ne concerne que vos salariés.**
- **Votre salarié peut couvrir sa famille à titre facultatif avec, à sa charge :**
  - Une cotisation pour son(sa) conjoint(e)
  - Une cotisation pour son(ses) enfants (gratuité à partir du 3<sup>ème</sup>).

**Adhésion au contrat :**

- **Souscrire en ligne sur** [www.umanens.fr](http://www.umanens.fr)
- **Contactez un conseiller**

Par téléphone : 09 69 32 96 10 (appel non surtaxé)

Par mail : [gestion-entreprises@umanens.fr](mailto:gestion-entreprises@umanens.fr)








**ACCÉDEZ À VOS SERVICES  
EN LIGNE !**

- Gérez vos salariés : création, modification, droit d'accès et habilitations
- Importez la liste de vos salariés en un clic
- Suivez et réglez vos cotisations
- Consultez l'historique de vos règlements



# Grille de garanties

## Régime conventionnel frais de santé - CCN Animation

 FRAIS D'HOSPITALISATION	Base (Sécurité sociale incluse)	Option 1 (Base incluse)	Option 2 (Base incluse)
Chirurgie - Hospitalisation			
- Frais de séjour - Secteur conventionné	100% BR	200% BR	300% BR
- Honoraires - Secteur conventionné OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	220% BR	220% BR
- Honoraires - Secteur conventionné Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	200% BR	200% BR
Forfait hospitalier (hospitalisation, psychiatrie)	100% du forfait	100% du forfait	100% du forfait
Forfait actes lourds	100% du forfait	100 % du forfait	100 % du forfait
Chambre particulière - Secteur conventionné	-	2% du PMSS	3% du PMSS
Personne accompagnante - Secteur conventionné	-	1,5% du PMSS	2% du PMSS
 FRAIS MÉDICAUX			
Consultations Généralistes OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	100% BR
Consultations Spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	140% BR	220% BR	220% BR
Consultations Spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	120% BR	200% BR	200% BR
Pharmacie (SMR important, faible et homéopathie)	100% BR	100% BR	100% BR
Vaccins non remboursés par la S.S.	-	1,5% du PMSS/an/bénéficiaire	2% du PMSS/an/bénéficiaire
Analyses, auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	145% BR	170% BR
Actes techniques médicaux (petite chirurgie) Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	125% BR	150% BR
Radiologie OPTAM/OPTAM-CO Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	100% BR	100% BR
Orthopédie et autres prothèses	100% BR	200% BR	300% BR
Prothèses Auditives	100% BR	10% du PMSS/oreille (max 2 /an/bénéficiaire) au-delà remboursement au TM	20% du PMSS/oreille (max 2 /an/bénéficiaire) au-delà remboursement au TM
Transport remboursé par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR
 DENTAIRE			
Soins dentaires <sup>1</sup>	100% BR	100% BR	100% BR
Onlays-Inlays	100% BR	150% BR	175% BR
Orthodontie Remboursée par la S.S.	200 % BR	250% BR	300% BR
Prothèses dentaires (limité à 3 prothèses par an au-delà, garantie égale à celle prévue par le décret n° 2014 10 25) <sup>2</sup>			
- Dents du sourire remboursées par la S.S. <sup>3</sup>	200 % BR	350% BR	450% BR
- Dents de fond de bouche remboursées par la S.S. <sup>4</sup>	150 % BR	250% BR	350% BR
- Inlays-cores	125 % BR	150% BR	175% BR
Implantologie	-	12% du PMSS/an/bénéficiaire	
 FRAIS D'OPTIQUE*			
Verres et Montures	De 132,74 € à 298,24 € pour les enfants et de 104,45 € à 231,15 € pour les adultes selon la correction**	De 257,74 € à 543,24 € pour les enfants et de 349,45 € à 656,15 € pour les adultes selon la correction**	De 292,74 € à 578,24 € pour les enfants et de 394,45 € à 701,15 € pour les adultes selon la correction**
Lentilles prescrites remboursées (y compris jetables)	TM+100 % BR	TM+3% du PMSS an/bénéficiaire	TM+5% du PMSS an/bénéficiaire
Lentilles prescrites non remboursées (y compris jetables)	-		
Chirurgie réfractive	-	22% du PMSS par œil	35% du PMSS par œil
 PRÉVENTION ET MÉDECINES DOUCES			
Frais de cures thermales (hors thalassothérapie) remboursés par la S.S.	-	5% du PMSS	7% du PMSS
Médecines douces reconnues comme praticiens par les annuaires professionnels (Ostéopathie, Etiopathie, Acuponcteur,...)	-	3 x 25 €/an/bénéficiaire	5 x 35 €/an/bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR + 13 €/an/bénéficiaire	100% BR + 38 €/an/bénéficiaire
Ostéodensitométrie osseuse non remboursée par la S.S.	-	25 €/an/bénéficiaire	50 €/an/bénéficiaire
Actes de prévention (tous les actes des contrats responsables)	oui au TM	oui au TM	oui au TM
Patch anti-tabac	-	2% du PMSS/an/bénéficiaire	4% du PMSS/an/bénéficiaire

Les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale (sauf prestations exprimées en euros). Les prestations sont versées dans la limite des frais réelles

Les montants de remboursement applicables aux médecins adhérant au CAS sont identiques aux montants applicables aux médecins ayant souscrit l'OPTAM/OPTAM-CO.

**engagés.** 1 : Soins dentaires / Actes d'endodontie / Actes de prophylaxie bucco-dentaire / Parodontologie. 2 : Couronnes, bridges et inter de bridge / Couronnes sur implant / Prothèses dentaires amovibles / Réparation sur prothèses. 3 : dents n° 11 / 12 / 13 / 14 / 15 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 31 / 32 / 33 / 34 / 41 / 42 / 43 / 44. 4 : dents n° 16 / 17 / 18 / 26 / 27 / 28 / 35 / 36 / 37 / 38 / 45 / 46 / 47 / 48 \*Frais d'optique les garanties s'entendent : verres + monture (mineurs) et lentilles par an et par bénéficiaire ; verres + montures (adultes) une paire tous les deux ans sauf changement de correction. \*\* Les remboursements indiqués concernent le régime général hors Alsace-Moselle, pour le régime Alsace-Moselle, contactez votre conseiller. BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - CAS : Contrat d'Accès aux Soins - FR : Frais Réels - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - TM : Ticket Modérateur.



Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner... Voilà ce qui anime nos équipes.

## Umanens... l'expérience mutuelle !

Umanens c'est :



**1 million**  
de personnes  
protégées



**224**  
agences  
de proximité



**601 millions**  
d'euros de  
cotisations

### Accompagnement & Adhésion...

Rien de plus simple,

à vous de choisir la solution qui vous convient :



▶ **N°Cristal** 09 69 32 96 10

APPEL NON SURTAXE

Un conseiller à votre écoute !



**www.umanens.fr**

Souscrivez directement en ligne !



**Par courrier en nous retournant**

le bulletin d'adhésion,  
accompagné des pièces justificatives  
à l'adresse suivante :

GESTION BRANCHE UMANENS  
TSA 60 002 - 75487 PARIS CEDEX 10.